

*PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE NOMPATELIZE*

**SEANCE DU 16 DECEMBRE 2025
A 19 H 30**

Sous la Présidence de Madame Annie GERARDIN, Maire de la Commune de Nompateelize
Lieu de la réunion : mairie
Convocation adressée le 11 décembre 2025 avec l'ordre du jour suivant :

- 1. DOMAINE ET PATRIMOINE – APPROBATION DE LA PROPOSITION D'INSCRIPTION DE COUPES A L'ETAT D'ASSIETTE AU TITRE DE L'EXERCICE 2026 ET LEUR DESIGNATION AU TITRE DE CET EXERCICE**
- 2. FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – PROGRAMME D'ACTIONS ONF**
- 3. FINANCES LOCALES – AUTORISATION D'ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE – SINISTRE DU 5 NOVEMBRE 2023**
- 4. FINANCES LOCALES – DIVERS – DEMANDE DE SUBVENTION – ASSOCIATION DE CHASSE « LA DIANE HOUBANAISE »**

Présents : Mme Annie GERARDIN, Maire

M. Francis TOUSSAINT, adjoints

Mmes Francine BASSO BRUSA, Aurore L'HÔTE, adjointes

Mmes Nadine GERARDIN, Marie BAYARD,

Ms Pascal NORMAND, Vincent L'HÔTE, Cédric BLAISON, Loïc HENRY, Yannick CROSNIER

Excusée : Mme Florence NORMAND,

Secrétaire : Mme Aurore L'HÔTE

- **Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité**

1 – DOMAINE ET PATRIMOINE – APPROBATION DE LA PROPOSITION D'INSCRIPTION DE COUPES A L'ETAT D'ASSIETTE AU TITRE DE L'EXERCICE 2026 ET LEUR DESIGNATION AU TITRE DE CET EXERCICE

Vu le code forestier et en particulier les articles L112-1, L121-1 à L121-5, L124-1, D214-21-1, L211-1, L212-1 à L212-4, R213-23, L214-3, L214-5 à L214-8, D214-22, D214-23, L214-9 à L214-11, L243-1 à L243-3, L244-1, L261-8 ;

Vu le code de l'environnement et en particulier les articles L362-1 et suivants ;

Vu les articles 15 à 23 de la Charte de la Forêt Communale ;

Vu le Cahier National des prescriptions d'exploitation forestière ;

Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale et son programme de coupes ;

Le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur l'approbation de la proposition d'inscription de coupes à l'état d'assiette au titre de l'exercice 2026 et sur leur désignation au titre de cet exercice.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

A l'unanimité de ses membres présents :

*PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE NOMPATELIZE*

**SEANCE DU 16 DECEMBRE 2025
A 19 H 30**

Sur la base de la proposition présentée par l'ONF en application de l'article R213-23 du Code Forestier, demande à l'Office National des Forêts, d'asseoir les coupes de l'exercice 2026 récapitulées dans le tableau annexé à cette délibération, complété à la suite des débats.

DEMANDE à l'ONF de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites.

AUTORISE le Maire à signer tout document afférent.

Transmis au contrôle de légalité le 18 décembre 2025

**2. FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – PROGRAMME D' ACTIONS
ONF**

Madame le Maire donne lecture au conseil de la lettre de l'ONF, Agence Vosges Montagne, concernant les travaux d'infrastructure et de maintenance à effectuer sur la forêt communale de Nompateelize en 2026, à savoir :

TRAVAUX DE MAINTENANCE - PARCELLAIRE

- Entretien du parcellaire : débroussaillage manuel des parcelles 4 et 15 pour 680.00 € HT
- Entretien du parcellaire : mise en peinture des parcelles 4,14 et 15 pour 1 650.00 € HT

TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE

- Fourniture de mobilier bois et signalétique bois d'accueil du public pour 1 140.00 € HT
- Transport pour 90.00 € HT
- Pose de mobilier bois et de signalétique bois d'accueil du public pour 570.00 € HT
- Entretien des renvois d'eau pour 600.00 € HT

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

A l'unanimité de ses membres présents :

ACCEPTE les travaux de maintenance pour un montant estimé à 2 330.00 € HT.

REFUSE les travaux d'infrastructure pour un montant estimé à 2 400.00 € HT

DIT que les crédits seront prévus au budget primitif de 2026.

Transmis au contrôle de légalité le 18 décembre 2025

**3- FINANCES LOCALES – AUTORISATION D'ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE –
SINISTRE DU 5 NOVEMBRE 2023**

VU le sinistre survenu le 5 novembre 2023, au cours duquel un véhicule a pris feu, occasionnant des dégradations du macadam de la chaussée,

CONSIDERANT le devis établi pour la remise en état de ces dégradations, dont le montant s'élève à 3 720.00 € TTC (trois mille sept cent vingt euros) ;

*PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE NOMPATELIZE*

**SEANCE DU 16 DECEMBRE 2025
A 19 H 30**

CONSIDERANT le chèque émis par la CIADE d'un montant de 3 720.00 € TTC (trois mille sept cent vingt euros) en règlement des dommages causés à la voirie communale,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'autoriser l'encaissement de ce titre de recette et son imputation au budget communal ;

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

A l'unanimité de ses membres présents :

AUTORISE Madame le Maire à encaisser le chèque d'un montant de 3 720.00 € TTC (trois mille sept cent vingt euros) versé par la CIADE à titre d'indemnisation pour la dégradation du macadam de la chaussée du 5 novembre 2023.

DÉCIDE que cette recette sera imputée au compte comptable 75888

CHARGE Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Transmis au contrôle de légalité le 18 décembre 2025

4. FINANCES LOCALES – DIVERS – DEMANDE DE SUBVENTION – ASSOCIATION DE CHASSE « LA DIANE HOUBANAISE »

VU la demande de subvention formulée par l'association « *La Diane Houbanaise* » pour l'année 2026 ;

CONSIDERANT que l'association s'engage à assurer l'entretien des renvois d'eau sur le territoire communal,

CONSIDÉRANT que ces travaux, réalisés bénévolement par les membres de l'association, participent au maintien du patrimoine communal et à la prévention des dégradations causées par les intempéries, présentant à ce titre un intérêt général pour la commune.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

A l'unanimité de ses membres présents :

DECIDE d'octroyer à ladite association la somme de 300 €.

DIT que les crédits seront prévus au Budget Primitif de 2026.

Transmis au contrôle de légalité le 18 décembre 2025

Approuvé lors du conseil du 26 février 2026

Le Maire, Annie GERARDIN



**SEANCE DU 16 DECEMBRE 2025
A 19 H 30**

RECAPITULATIF

- 1. DOMAINE ET PATRIMOINE – APPROBATION DE LA PROPOSITION D'INSCRIPTION DE COUPES A L'ETAT D'ASSIETTE AU TITRE DE L'EXERCICE 2026 ET LEUR DESIGNATION AU TITRE DE CET EXERCICE**
- 2. FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES – PROGRAMME D'ACTIONS ONF**
- 3. FINANCES LOCALES – AUTORISATION D'ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE – SINISTRE DU 5 NOVEMBRE 2023**
- 4. FINANCES LOCALES – DIVERS – DEMANDE DE SUBVENTION – ASSOCIATION DE CHASSE « LA DIANE HOUBANAISE »**